

CARTE DE GARANTIE N°:
n° d'identification de la fenetre (commande)

DATE DE VENTE: / /
à remplir par la société DAKO

DATE D'INSTALLATION: / /

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RÉALISANTE L'INSTALLATION:

N° DE L'AUTORISATION:.....



cachet du fabricant



cachet de l'entreprise réalisant l'installation

La réclamation doit être déposée dans le lieu d'achat du produit, par écrit, avec une description du défaut et la carte de garantie complétée. Le délai pour l'élimination des défauts est jusqu'à 28 jours à compter de la date du dépôt de la réclamation par écrit. Dans le cas de défauts plus complexes, le délai peut être prolongé, toutefois, il ne sera pas plus long que le temps nécessaire pour fabriquer la menuiserie dans laquelle le défaut est survenu.

Conformément à l'article 13 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016. (JO UE L119 du 04.05.2016), ci-après dénommé le „RGPD”, on vous informe que :

- 1) L'administrateur de vos données personnelles est DAKO Sp. z o.o., Al. Piłsudskiego 88, 33-300 Nowy Sącz.
- 2) Contact avec l'inspecteur de la protection des données - iod@dako.eu
- 3) Vos données personnelles seront traitées aux fins du service de garantie/réclamation - conformément à l'art. 6 par. 1 b RGPD -des données nécessaires pour l'exécution du contrat.
- 4) Les destinataires de vos données personnelles seront exclusivement des entités autorisées à obtenir des données personnelles sur la base de réglementations légales et des entités coopérant dans le processus de réclamation
- 5) Vos données personnelles seront conservées pendant la durée de la garantie
- 6) Vous avez le droit d'exiger du responsable du traitement l'accès à vos données personnelles, le droit de les rectifier, de les effacer ou de limiter le traitement, le droit de vous opposer au traitement, le droit de transférer les données
7. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de surveillance
- 8) La fourniture de données personnelles est volontaire

VOYEZ L'OFFRE COMPLÈTE DE DAKO SUR LE SITE WWW.DAKO.EU



MENUISERIE PVC
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



MENUISERIE BOIS
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



MENUISERIE ALUMINIUM
Fenêtres | Baies coulissantes | Portes d'entrée



PORTE COUPE-FEU



PORTES DE GARAGE SECTIONNELLES
Portes de garage



STORES TEXTILES



MOUSTIQUAIRES



VOLETS ROULANTS



SYSTÈME DE GESTION INTELLIGENTE DE LA MAISON

EXAMEN DES RÉCLAMATIONS:

Service de Contrôle de Qualité - DAKO Sp. z o.o.
33-300 Nowy Sącz, Al. Piłsudskiego 88, tel. 0048 18 449 28 00, fax 0048 18 449 28 88



CONDITIONS DE GARANTIE

§ 1

1. DAKO Sp. z o.o. en tant que garant accorde une garantie pour la menuiserie produite en profilés PVC du système BRUGMANN.
2. La période de garantie est comptée à partir de la date de la première vente du produit au client, c'est:
 - a. en cas d'installation par un Groupe de montage agréé titulaire d'un certificat valide:
 - 5 ans pour les fenêtres et portes-fenêtres dans les systèmes DPB-73, DPB-73+, DPB-82
 - b. en cas d'installation de la menuiserie par un groupe d'installation non agréé ou l'installation par l'acheteur lui-même, à condition que l'installation soit conforme à l'instruction d'installation faisant partie intégrale de la présente Carte de Garantie:
 - 3 pour les fenêtres et portes-fenêtres dans les systèmes DPB-73, DPB-73+, DPB-82
 - c. 2 ans pour les portes extérieures et intérieures en PVC,
 - d. 2 ans pour les accessoires tels que les poignées, ferme-portes, serrure électromagnétique, ferme-impostes et les marchandises commerciales (tels que les appuis de fenêtre),
 - e. 2 ans pour les chariots inférieurs et pour les compas supérieurs dans les portes battantes et coulissantes,
 - f. 5 ans (à partir de la date de fabrication) pour l'étanchéité du double vitrage (dans cette période dans l'espace entre les vitres limité par le profilé d'écartement la condensation de la vapeur d'eau ne se produit pas); les verres imprimés et sablés sont exclus de garantie,
 - g. 1 an (à partir de la date de fabrication) pour la constatation de la présence de la saleté, les rayures et les défauts à l'intérieur du double vitrage.
3. La période de garantie pour la livraison de remplacement (un nouveau produit fourni en remplacement d'un défectueux) est de 12 mois, mais pas moins que la période de garantie initiale restante.
4. La condition à déposé une plainte en vertu de la garantie est le paiement de la totalité de la commande. Le manque de paiement ne suspend pas ou n'interrompt pas la période de garantie.

§ 2

1. La garantie est valable dans toute l'Union Européenne ou dans des pays tiers et elle s'applique uniquement aux défauts et aux pannes précisés dans l'article §1 des CONDITIONS DE GARANTIE pour des raisons inhérentes à l'article vendu. La garantie s'applique aux produits achetés et installés en Union Européenne. En cas de réclamation en dehors de l'Union Européenne, DAKO ne couvre pas les frais de transport et les formalités douanières (d'importation et d'exportation). DAKO ne prend pas la responsabilité de maintenir les délais tels que pour l'Union Européenne.
2. En cas d'achat des produits par un client qui vient de pays tiers, la garantie est valable seulement sur le territoire d'un pays sur lequel le produit a été acheté. Si le client achète le produit sur le territoire d'un pays et l'installe dans un autre pays, il perd tous les droits de garantie.
3. La responsabilité de garantie s'applique uniquement aux défauts et aux pannes précisés dans l'article §1 des CONDITIONS DE GARANTIE pour des raisons inhérentes à l'article vendu.
4. La garantie ne couvre pas les défauts résultant d'un mauvais montage, même lorsqu'il est installé par un groupe de monteurs autorisé ayant un certificat valide.
5. Le client est tenu de déclarer les plaintes (signaler la constatation d'un défaut) au plus tard 3 semaines après son apparition.
6. La réclamation doit être déposée dans l'unité commerciale, dans laquelle les marchandises ont été achetées, par écrit avec une description du défaut sur la fiche de la carte de garantie remplie et la preuve d'achat. Cette unité commerciale a le droit et l'obligation à effectuer des réparations mineures; l'ajustement des fenêtres, et le remplacement de vitrage si la plainte est couverte par la garantie.
7. Les demandes seront traitées dans les 28 jours à partir de la date de sa réception dans sa forme correcte. En cas de défauts plus complexes, la date limite pour leur élimination peut être prolongée, cependant, pas plus que le temps nécessaire pour produire la menuiserie dans laquelle le défaut s'est produit.

§ 3

1. Le client est obligé de réceptionner la marchandise, et au déchargement de vérifier la quantité et la qualité de la livraison, et déclarer directement les défauts apparents, qui ne peuvent pas être la base d'une plainte après avoir reçu la marchandise. Comme défauts apparents nous considérons les non-conformités, comme: les dimensions, les divisions, les couleurs, les dommages mécaniques des vitrages et profilés (fissures, rayures, etc...).
2. La garantie ne couvre pas, en particulier, les dommages causés par: un montage ou installation incorrecte selon l'instruction et les règles de l'art. La saleté type: mortier, plâtre, etc..., des changements structurels effectués par le client sans aucun accord avec le fabricant, les réparations effectuées par des personnes non autorisées, utilisation de pièces d'autres fabricants sans le consentement de DAKO, l'utilisation de produits à tort, omission d'entretien ou de façon inadéquate, des facteurs externes tels que les incendies, le sel, les acides et autres produits chimiques, une utilisation inappropriée, utiliser des agents de nettoyage inappropriés, mauvais entretien ou causés par les catastrophes naturelles, les dommages causés par l'utilisation du produit après l'apparition des défauts et avant sa notification, si n'a pas été respecté le délai de la notification visée au § 2, point 4.
3. La garantie ne couvre pas:
 - a. Les composants soumis à l'usure naturelle,
 - b. Les dommages mécaniques subi pendant le transport et l'installation réalisée par le client lui-même ou en raison de l'instabilité de la construction, dans laquelle les menuiseries sont montées,
 - c. Dommages mécaniques des vitrages, comme: fissures provoquées pendant l'exploitation,
 - d. Les défauts du verre autorisées par la norme et la réglementation décrites dans les instructions jointes.
 - e. Les défauts sans importance invisibles après l'installation,
 - f. fissures thermiques des vitrages dues à:
 - un chauffage inégal de la surface du vitrage, par exemple une fenêtre partiellement obscurcie,
 - le recouvrement complet du vitrage avec un film sombre, par exemple lors des travaux de rénovation.

§ 4

1. Au cours de la période de garantie, DAKO Sp. z o.o. assure l'élimination gratuite des défauts dus à des facteurs précis dans le produit vendu, défauts qui sont créés dans le cadre de la production et défauts des matériaux. Le choix de la façon de supprimer la faute appartient au garant et - selon sa décision - l'élimination des défauts peut se produire par la réparation des marchandises défectueuses ou le remplacement par un produit sans défauts. Le fabricant ne porte pas d'autres coûts en raison de la faute du produit à l'exception de ce qui a été expliqué dans le texte, en particulier, il n'est pas responsable des dommages réalisés par le client.
2. C'est le garant qui évalue, si la plainte sera couverte par la garantie ou non. Le garant détermine également la base et le cadre de ses responsabilités en raison des défauts constatés, en particulier, si les défauts résultent dans le matériel de l'article vendu ou sont le résultat d'autres facteurs (par exemple. assemblage défectueux).
3. Le garant s'engage à, dans le cas d'une contestation sur les causes des défauts et l'étendue de ses responsabilités, résoudre le problème avec l'avis d'experts indépendants ou désigné par les Parties, afin d'évaluer les causes des défauts et s'engage à respecter les résultats d'expertises publiés dans ce mode. Les coûts de l'expertise assumera la Partie contre lequel la décision a été rendue.

§ 5

1. La garantie n'exclut pas, ne limite pas et ne suspend pas les droits du client en vertu des règles de la responsabilité du vendeur au consommateur pour les défauts de la chose vendue.

Attention! Les techniques diversifiées de production et de pigmentation des vernis et des peintures n'excluent pas l'apparition de différences minimales de couleur par rapport au nuancier RAL d'origine. Par conséquent, les couleurs et les niveaux de brillance ne doivent pas être traités obligatoirement comme sûrs. Le nuancier RAL est destiné à l'orientation dans la palette de couleurs RAL.

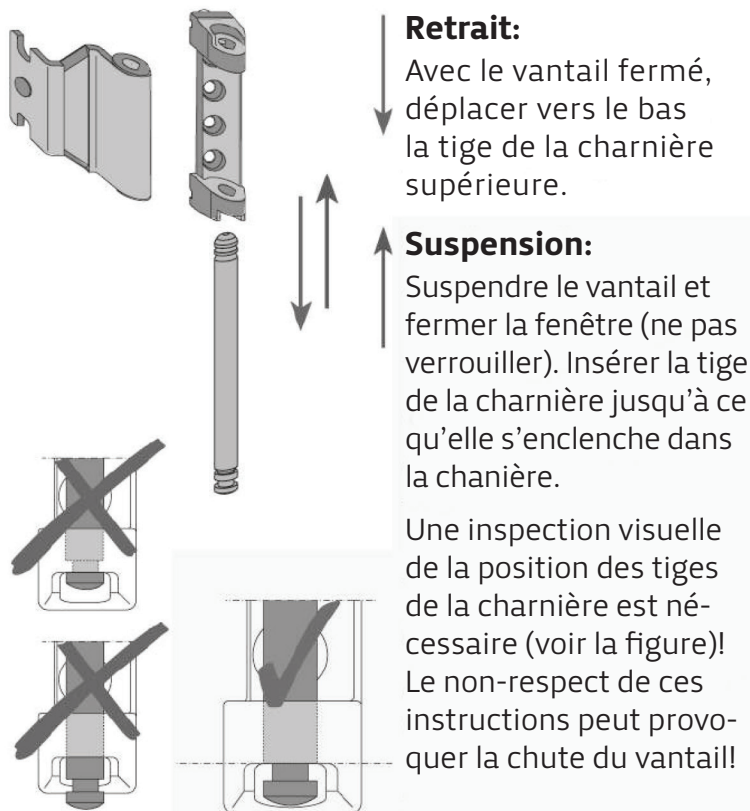
TRANSPORT ET STOCKAGE

Les fenêtres et les portes-fenêtres ne peuvent être transportées qu'en position verticale. Les fenêtres doivent être stockées jusqu'à l'installation dans un endroit non exposé aux rayons directs du soleil et au contact avec des objets chauds, les agents d'imprégnation, les adhésifs, les peintures et les solvants.

INSTALLATION

1. L'installation signifie le montage des fenêtres, des façades, des revêtements des murs qui d'une manière déterminée doivent transférer les forces agissant sur un élément provenant des charges suivantes : le poids à vide, les pièces mobiles (par exemple du vantail de fenêtre), la force du vent. L'assemblage de la construction de fenêtre avec le bâtiment sert aussi à :
 - assurer une isolation thermique et acoustique optimales,
 - assurer une bonne isolation contre les conditions météorologiques.
2. Les dimensions et la position de la construction par rapport au mur doivent être basées sur la documentation technique du bâtiment ou être convenues avec le représentant de l'investisseur. La documentation technique typique fait laisser l'espace :
 - pour fenêtres en PVC d'un total de 35 mm de largeur et 60 mm de hauteur,
 - pour portes en PVC de 35 mm de largeur et 15 mm de hauteur, si elles sont montées directement sur le sol.
3. Les fenêtres sont montées après avoir préparé d'une manière adéquate d'une baie de fenêtre, après avoir éliminé les restes du mortier, du béton, etc., et ensuite, après avoir enlevé les vantaux. Le vantail peut être enlevé après avoir retiré des caches paumelles, la goupille de la charnière supérieure et le vantail de la charnière inférieure.

Retrait et suspension:



4. Le châssis de fenêtre est inséré dans le trou du mur, en gardant une distance comme au point 2 et à l'aide des rondelles et les cales entretoises. Les rondelles et les cales entretoises doivent être faites en bois dur imprégné, matériau plastique ou similaire. À côté du châssis installé, il faut laisser le nombre de rondelles nécessaire. Le support solide dans la partie inférieure du châssis est particulièrement important.

DISPOSITION DES SUPPORTS SOLIDES

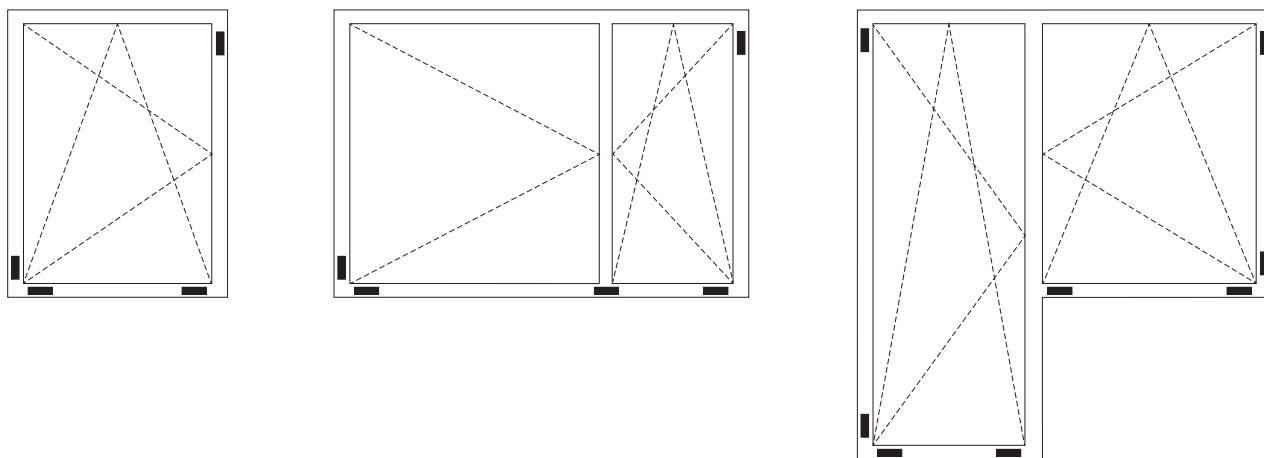


Fig. 3 Disposition des rondelles

5. Lors de l'installation des fenêtres et des portes, l'une des deux façons de fixation ou leur combinaison est acceptable:
- fixation directe à l'aide des éléments de fixation (cheville) qui sont transposés par la baie du dormant et fixés au mur,
 - fixation indirecte à l'aide des éléments de fixation indirectes (ancres) fixés au dormant, qui sont ensuite fixés au mur.

Dans la plupart des cas, les moyens de fixation décrits ci-dessus sont aussi efficaces. Toutefois, des constructions plus grandes, fenêtres teintées, portes d'entrée, portes accordéons, fenêtres cintrées, **portes oscillo-coulissantes (qui nécessitent l'appui du rail de guidage inférieur)** doivent être absolument fixés sur les chevilles. En cas d'installation de la fenêtre à deux vantaux, il faut placer sous le montant la rondelle portante supplémentaire et la partie inférieure du dormant doit être fixé au sol à l'aide de chevilles dans la distance maximale de 20 mm du meneau. Avec une telle fixation, la douille de cheville est remplie de silicone pour empêcher l'infiltration de l'eau à l'intérieur du mur. Dans les fenêtres à 3 vantaux, l'opération doit être répétée sous chaque meneau. Ces opérations doivent également être réalisées dans le cas du meneau à manchon et mobile. L'espacement recommandé entre les éléments de fixation est indiqué sur le schéma ci-dessous.

ESPACEMENT RECOMMANDÉ ENTRE DES ÉLÉMENTS DE FIXATION

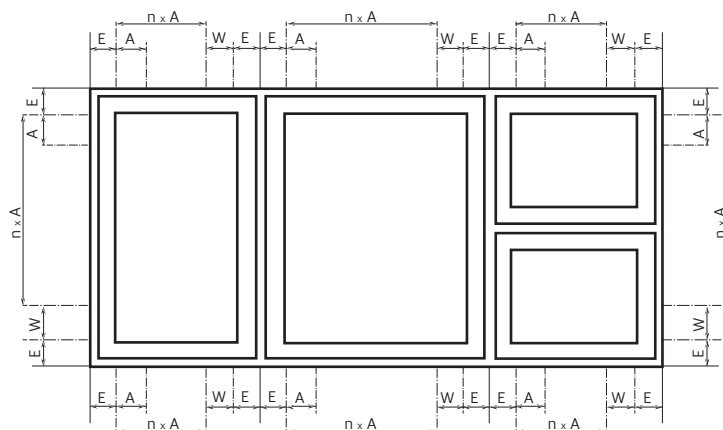
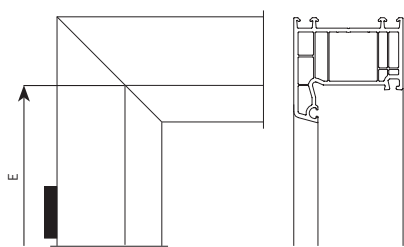


Fig. 4 Espacement recommandé entre des éléments de fixation

- n - multiplicité
- W - dimension obtenue
- A - distances des fixations < 700 mm
- E - distances des fixations à partir du coin intérieur du cadre env. 100 mm

6. Le choix d'une méthode d'installation des portes d'entrée et des portes-fenêtres dépend largement de la situation sur le chantier. La méthode d'installation réquise des portes d'entrée et des portes-fenêtres se fait à l'aide des profilés sous seuil (réalisés en PVC). Les profilés sous seuil doivent être positionnés; ils sont positionnés sur les rondelles d'écartement et ensuite assembler au support à l'aide des ancrs de montage (il ne faut pas enlever les rondelles d'écartement. Également, pour les constructions des portes d'entrée et celles des portes-fenêtres le seuil doit être précisément mis à niveau. Le schéma exemplaire de l'installation du seuil bas avec les profilés sous seuil - Fig. 5
7. Le remplissage correct du jeu de montage entre le châssis du dormant et le mur du montant en utilisant un matériau d'isolation et d'étanchéité est nécessaire pour assurer l'isolation thermique et acoustique de la fenêtre. Il doit en même temps permettre la diffusion de vapeur d'eau à l'extérieur du bâtiment, qui se forme à cause de la pression différentielle des deux côtés du joint d'étanchéité. Il faut respecter la règle suivante «l'étanchéité supérieure du côté intérieur de l'assemblage de la fenêtre avec le mur par rapport au côté extérieur». La plupart des matériaux utilisés pour isoler la liaison sont des mousses de polyuréthane, matières minérales, bandes d'étanchéité imprégnées. Pour éviter toute déformation du châssis principal, l'injection de mousse doit être faite avec les vantaux fixés.
8. Il est recommandé d'effectuer l'installation des appuis extérieurs de fenêtre directement à la baguette sous l'appui. Si les appuis de fenêtres ne peuvent pas être montés à la baguette sous l'appui, les appuis de fenêtre doivent être montés ne couvrant pas les trous d'évacuation. Les assemblages des appuis de fenêtres exposées à l'eau de pluie doivent être étanchés par une bande de butyle ou par une silicone.
9. Après avoir installé les vantaux, vous pouvez effectuer le réglage, si nécessaire. Les charnières du vantail peuvent être réglées sur tous les trois plans. Ceci permet d'obtenir une position centrée du vantail et la fermeture légère. La méthode de réglage est indiquée sur la page 5-6.
10. Enlever le film de protection de la menuiserie PVC après avoir terminé tous les travaux de crépissage et de peinture, mais au plus tard dans le délai de 2 mois à partir de la date de l'installation. Après avoir retiré le film de protection, les canaux d'évacuation peuvent être installés et on peut visser les poignées. Lors du montage, faites attention à ce que les trous d'évacuation d'eau ne soient pas obstrués par l'appui de fenêtre ou dans le cas des portes-fenêtres, par la couche de sol.
11. Après avoir installé la fenêtre contenant le vitrage avec un capillaire (vitrage altitude), il sera nécessaire de courber le capillaire (rendre le vitrage étanche)
12. L'utilisateur effectue lui-même les travaux de réglage et d'entretien de la menuiserie des fenêtres et des portes conformément aux instructions figurant sur la carte de garantie.

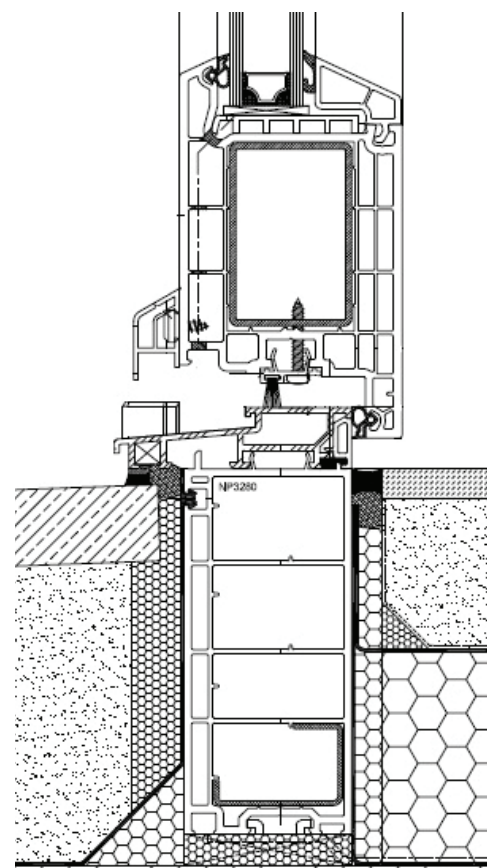
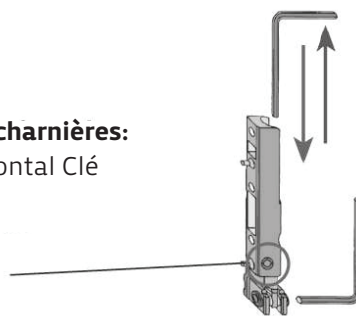


Fig. 5 schéma d'installation

Réglage sur les charnières:

vertical et horizontal Clé Allen 4 mm.

clé Allen:
TX 15.**Élever ou abaisser sur le ciseau:**

Clé Allen 4 mm.

Pression sur le ciseau:
Clé Allen 4 mm.

La vis de réglage ne peut pas dépasser 1 mm!

*Les solutions présentées sont utilisées dans la plupart des cas de l'installation. Puisqu'il y a de nombreuses constructions de murs et les architectes ont des attentes différentes, il est recommandé de consulter la méthode d'installation avec les représentants de l'investisseur. Les restrictions de l'installation se traduisent aux contraintes présentées par les producteurs des matériaux de fixations et d'étanchéité.

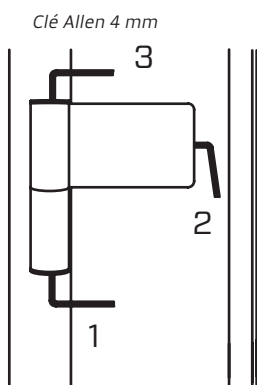
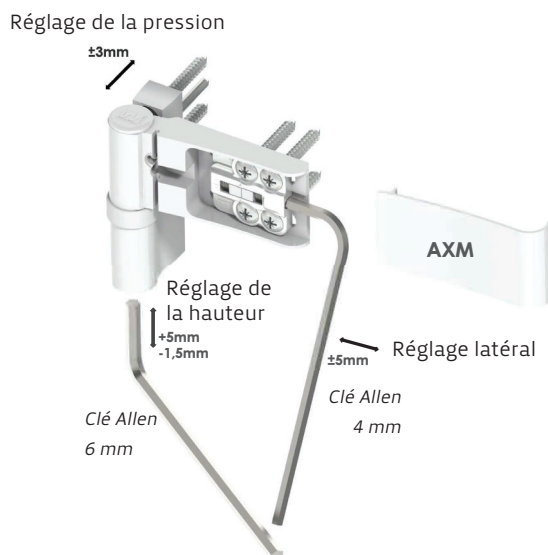


Fig. 14 Charnière de porte

1. Réglage de la hauteur -1/+5
2. Réglage latéral +/- 5 mm
3. Réglage de la pression +/- 2 mm

ATTENTION! Les charnières doivent être ajustées de manière uniforme, afin d'exclure la surcharge d'une des charnières



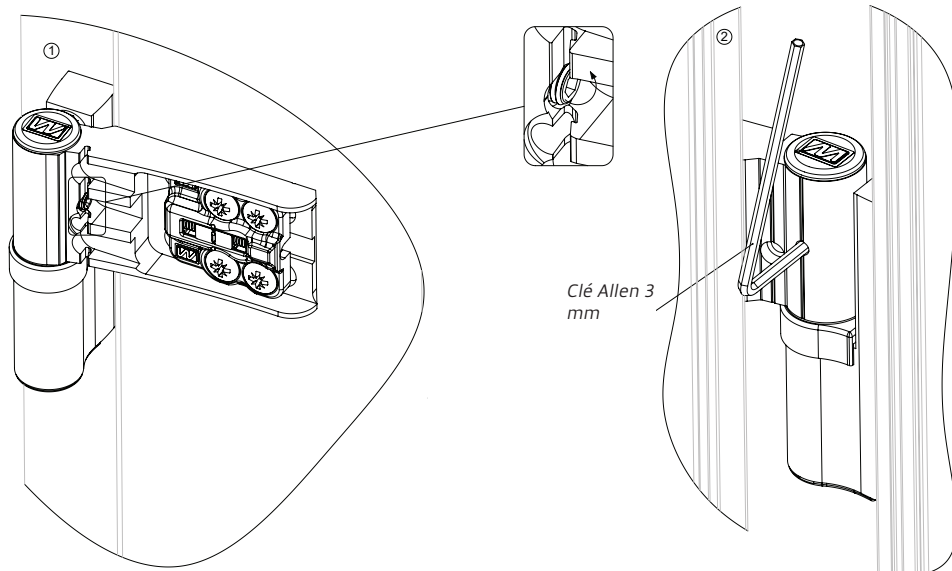
Dessin 15. Charnière de porte de service et de porte de terrasse d'ouvrante vers l'extérieur

REGLAGE DE PRESSION

1. Desserez la vis de blocage
2. L'accès au réglage de la pression du joint est possible après ouverture de la porte

Après avoir fait le réglage, avec la porte fermée, assurez-vous de serrer la vis de blocage, précédemment desserrée à l'étape 1

ATTENTION! Les charnières doivent être réglées uniformément pour exclure une charge excessive sur l'une des charnières



RÈGLES DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN

1. Nettoyage des châssis et des vantaux de fenêtres - fenêtres en PVC.

Les surfaces en PVC doivent être nettoyées avec un chiffon doux ou une éponge avec des produits nettoyants liquides doux qui ne contiennent pas de poudre abrasive. L'utilisation de forts produits chimiques, notamment du solvants nitrés, essence, acétone, acide acétique, est interdit. Ne pas nettoyer les cadres et les vantaux à l'aide d'outils pointus, car ils peuvent provoquer des rayures permanentes impossibles à éliminer.

Pour les composants en acier inoxydable, il faut les imprégner après avoir retiré le film de protection. Le produit recommandé pour l'imprégnation de l'acier inoxydable c'est le 3M Stainless Steel Cleaner.

2. Entretien des joints.

Les joints doivent être nettoyés avec de la graisse en silicone ou de la vaseline au moins une fois par an.

3. Nettoyage et échange des vitrages.

Les vitres doivent être nettoyées avec des produits couramment utilisés à cette fin qui ne contiennent pas d'ammoniaque et d'autres substances agressives. On conseille de vitrer vos fenêtres par le personnel qualifié et compétent en faisant attention à tous les dangers.

4. Entretien et nettoyage des ferrures.

Il faut régulièrement contrôler l'état ferrures. On conseille de nettoyer tous les éléments modulables et les jonctions à l'aide de l'huile pour la conservation de la quincaillerie. Ne jamais utiliser de produits abrasifs qui provoqueraient des rayures.



ATTENTION!

LA GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS EN CAS DE NON-RESPECT DE RÈGLES DU MONTAGE, EXPLOITATION ET CONSERVATION.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La description des défauts admissibles dans les doubles vitrages:

La qualité de réalisation des vitres doubles et des fiches simples de verre doit être évaluée d'une façon conforme aux méthodes conclues dans les Normes Polonaises

pour les vitres doubles: PN EN 1279-1 „Verre dans la construction. Vitres doubles d'isolement. Partie 1. Exigences générales, tolérances dimensionnelles et les règles de description du système.”

pour les fiches trempées: PN-EN 12150-1 „Verre dans la construction. Verre de sécurité trempé thermiquement, en sodium-calcium-silicate. Partie 1: Définitions et description.”

pour les fiches en verre float: PN-EN 572-8 „Verre dans la construction. Produits de base en verre sodium-calcium-silicate. Livraison des produits des dimensions fixes.”

pour les fiches en verre couvert: PN-EN 1096-1 „Verre dans la construction. Verre couvert. Partie 1: Définitions et classement.”

pour les fiches en verre laminé: PN-EN ISO 12543-6 „Verre dans la construction. Verre feuilleté et verre de sécurité feuilleté. Aspect.”

pour les fiches en verre renforcé thermiquement: PN EN 1863-1 „Verre dans la construction. Renforcement thermique de verre en sodium-calcium-silicate. Partie 1. Définitions et description.”

pour les fiches en verre trempé recuit: PN EN 14179-1 „Verre dans la construction. Verre en sodium-calcium-silicate trempé thermiquement et recuit. Partie 1. Définition et description.”

Conformément aux normes ci-dessus, l'estimation d'une présence de défauts des vitres est réalisée en position verticale, d'une distance de 2 m au minimum, sur l'écran gris au fond avec éclairage clair et indirect. Les défauts des vitres, visibles dans ces conditions sous un angle droit – sont évalués de point de vue de conformité aux exigences déterminées dans les normes mentionnées ci-dessus.

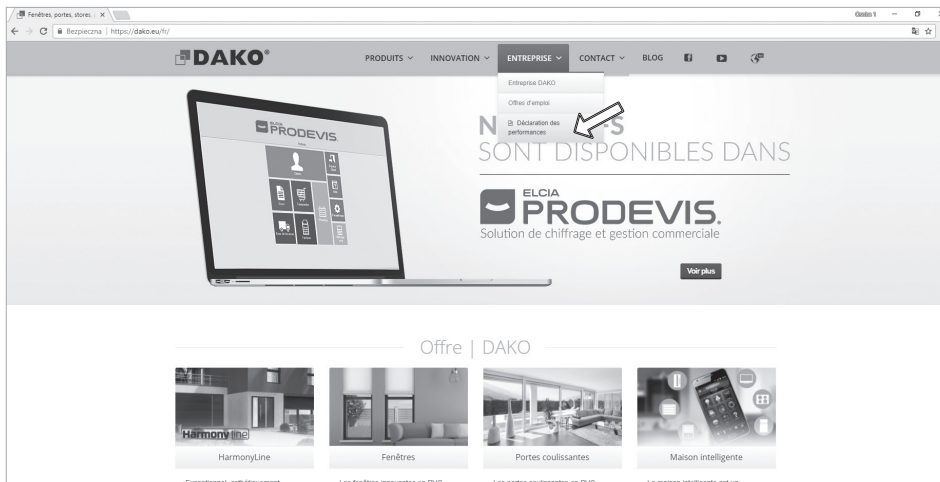
Nom de défaut	Zone principale	Zone de bord (zone autour des vitres, d'une largeur égale 10% de dimension de la vitre double)
Fendillements capillaires	admissibles, mais non concentrés	admissibles, mais non concentrés
Fractures	admissible une fracture d'une longueur à 15 mm, la somme de toutes longueurs ne peut pas dépasser 15 mm	admissible une fracture d'une longueur à 30 mm, la somme de longueurs de toutes les fractures ne peut pas dépasser 90 mm
Défauts de points < 0,5 mm < 1,0 mm < 3,0 mm > 3,0 mm	admissible admissibles, non concentrés 2 pièces sur m ² , max. 5 pièces inadmissible	admissible admissibles, non concentrés 1 pièce sur m courant, sur un côté de la vitre inadmissible

CARTE DE RÉPARATIONS

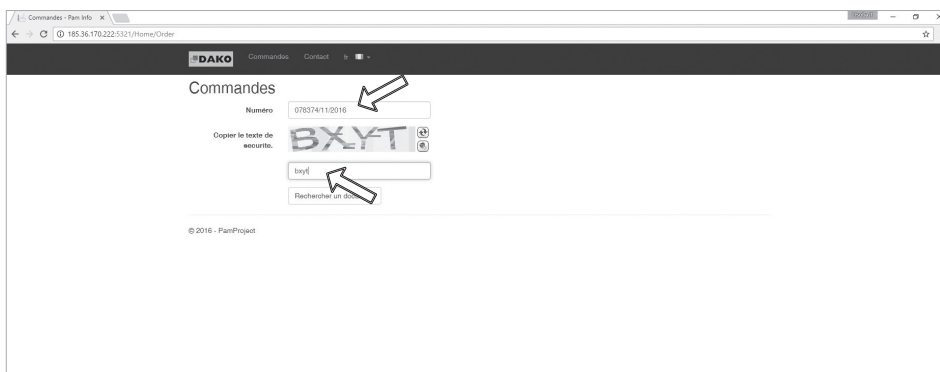
date de communication de la réclamation	commentaires de l'employé du service DAKO	date de élimination des défauts et la signature de l'employé du service DAKO

NOTICE DU TÉLÉCHARGEMENT DE LA DÉCLARATION DES PERFORMANCES:

1. Choisir le signet "Déclaration des performances" sur le site DAKO.



2. Introduire le numéro de commande et copier le texte du dessin, ensuite cliquer sur "Rechercher un document".



3. Choisir le signet "Télécharger la déclaration des performances".

